



Procès-Verbal

Commission d'Organisation des Compétitions

PV N° 07
1^{er} septembre 2026

Par courriel : Didier Gantier, Président
Alain Le Viol, Responsable Section Seniors Masculins
Laurent Bauvineau, Responsable Section Féminines
Patrice Guet, Pilote du Pôle Compétitions

Présents : Nicolas Ménard, Responsable Section Jeunes Masculins
Hubert Bernard, Benjamin Guyot, Bernard Loirat, Aurélien Picot, Quentin Rault, Daniel Roger
Loïc Echasserieau

Préambule :

M. Didier Gantier, membre du club de AS Vital Frossay (581901), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Laurent Bauvineau, membre du club de La Montagne FC (548100) et GF Sud Loire (581195), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.

M. Alain Le Viol, membre du club de Thouaré US (502138) et du GF Terres de Loire (565244), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.

M. Patrice Guet, membre du club de AS Mésanger (516995) et GJF Mésanger St-Géréon (560414), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.

M. Nicolas Ménard, membre du club du FC Nantes (501904) ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Aurélien Picot, membre du club du Cellier Mauves FC (581259), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Quentin Rault, membre du club de Guérande AS La Madeleine (514661), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Benjamin Guyot, membre du club de SCNA Derval (552653), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Bernard Loirat, membre du club d'Arche FC (544823), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Loïc Échasserieau, membre du club de FC Loire et Sillon (525241), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

Approbation des Procès-Verbaux

La Commission approuve le PV n° 06 du 27 août 2026 sans réserve.

Reprise des compétitions

La Commission est informée de la décision du Comité de Direction du 1^{er} septembre 2026 :

- **« Reprise des compétitions »**

Pour faire suite à la consultation menée conjointement du 28 au 30 août 2026 par la Ligue de Football des Pays de la Loire et ses cinq Districts auprès des clubs, 528 réponses ont été recueillies, dont 486 exploitables.

Il ressort de cette consultation les éléments marquants suivants :

- **401 clubs se sont déclarés en capacité de reprendre les compétitions,**
- **85 clubs ont indiqué ne pas être en mesure de le faire, dont :**
 - **2 clubs de Loire-Atlantique évoluant au niveau régional,**
 - **11 clubs de Loire-Atlantique engagés uniquement dans des compétitions départementales.**

Au regard de ces éléments, le Comité Directeur de la Ligue de Football des Pays de la Loire a décidé la reprise des championnats régionaux pour les 19 et 20 septembre 2026.

Sur le même principe, les membres du Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique ont répondu à une consultation en distanciel : 15 votes favorables, 1 vote non favorable.

Au regard de ces éléments, le Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique décide de la reprise de l'ensemble de ses compétitions départementales à compter du week-end des 19 et 20 septembre 2026, considérant que les conditions nécessaires à cette reprise sont réunies. »

Réunions de rentrée

Les réunions de rentrée se sont déroulées les 28 et 29 août 2026.

Les points suivants ont été abordés :

- Organisation du District (Pôles, Salariés)
- Évolutions règlementaires (Barème aggravé, mixité, mutations U10/U11, statut de l'arbitrage, tournois, réserves)
- Organisation des compétitions (calendrier de reprise, procédure d'urgences)
- Arbitrage : modifications des lois du jeu
- Messagerie officielle
- Comptabilité
- Juridique : réseaux sociaux et droit à l'image
- Formations : arbitres, éducateurs, bénévoles
- Finalités départementales

Section Jeunes Masculins

Report de la 1^{re} journée

La première journée des championnats jeunes départementaux masculins (U13 à U18) initialement programmée les 12 et 13 septembre 2026 est fixée aux 17 et 18 octobre 2026.

Championnats – Première phase

La Commission prend connaissance d'une demande d'engagements supplémentaires en U15 D5 : GJ Deux Coutais ce qui porte à 59 équipes le nombre d'équipes engagées en U15 D5.

La Commission actualise un groupe pour la première phase et le soumet à l'approbation du Comité de Direction.

Calendrier

La Commission élabore le calendrier de la 1^{re} phase des championnats jeunes masculins U14, U15, U16, U17 et U18.

La Commission a pris connaissance des desideratas des clubs et groupements. Dans la mesure du possible, la Commission a veillé à respecter les demandes tout en précisant que cela n'est pas toujours réalisable.

Inactivités partielles

Il est procédé à une étude des catégories d'âge en inactivité partielle dans les clubs par rapport à la saison précédente.

Section Féminines

Report de la 1^{re} journée

La première journée des championnats jeunes départementaux (U15F et U18F) initialement programmée les 12 et 13 septembre 2026 est fixée aux 17 et 18 octobre 2026.

Calendrier

La Commission élabore le calendrier de la 1^{re} phase des championnats jeunes féminines U15F et U18F.

La Commission a pris connaissance des desideratas des clubs et groupements. Dans la mesure du possible, la Commission veille à respecter les demandes tout en précisant que cela n'est pas toujours réalisable.

Championnats seniors féminines loisir à 8 – Première phase

- **Organisation du championnat Seniors Féminines Loisir à 8**

14 équipes sont engagées.

Après étude, la Commission organise deux phases. La première phase avec un groupe unique avec un calendrier établi sur 9 journées. Par conséquent, toutes les équipes ne se rencontreront pas lors de cette phase.

- **Calendrier – Horaires et jours des rencontres**

Au regard des dispositions règlementaires votées en Assemblée Générale de la Ligue de Football des Pays de la Loire, l'article 15 précise :

« 2) *Horaires :*

a) *L'heure officielle des rencontres est fixée à 15 heures, sauf dispositions particulières prises par la Commission d'Organisation. »*

Les dispositions retenues concernant les championnats seniors féminins du District de Football de Loire-Atlantique pour la saison en cours sont le dimanche à 12h00, 12h30, 13h00 ou 15h00.

La Commission précise qu'un club souhaitant jouer le samedi soir devra avoir l'accord préalable de son adversaire via une demande adressée sur Footclubs.

Inactivités partielles

Il est procédé à une étude des catégories d'âge en inactivité partielle dans les clubs par rapport à la saison précédente.

Section Entreprise

Organisation des championnats

- **Départemental 1 Entreprise**

Il est procédé au repêchage de l'équipe 1 de Carquefou USJA, en D1 Entreprise. 8 équipes sont engagées dans cette division.

- **Départemental 2 Entreprise**

12 équipes sont engagées dans cette division. La Commission propose une première phase avec deux groupes de 6 équipes. Ces groupes sont soumis à l'approbation du Comité de Direction.

- **Absence de desideratas d'horaires**

Considérant les dispositions des règlements des championnats football entreprise, les clubs sont amendés dans la liste figurant en annexe.

Calendrier

La Commission élabore le calendrier de la 1^{re} phase des championnats D1 et D2 Entreprise, après avoir échangé avec les représentants des clubs.

La Commission a pris connaissance des desideratas des clubs et groupements. Dans la mesure du possible, la Commission a veillé à respecter les demandes tout en précisant que cela n'est pas toujours réalisable.

Inactivités partielles

Il est procédé à une étude des sections entreprise en inactivité partielle dans les clubs par rapport à la saison précédente.

Section Loisir

Organisation des championnats

- **Loisir du lundi**

19 équipes sont engagées dans cette division. Elles sont réparties en deux groupes (un groupe de 9 équipes et un groupe de 10 équipes) pour la 1^{re} phase.

- **Loisir du vendredi**

28 équipes sont engagées dans cette division. Elles sont réparties en quatre groupes de 8 équipes pour la 1^{re} phase (dont 1 exempt dans chaque groupe).

- **Absence de desideratas d'horaires**

Considérant les dispositions des règlements des championnats football entreprise, les clubs n'ayant pas formulé de desideratas d'horaires sont amendés, la liste de ceux-ci figurant en annexe.

Calendrier

La Commission élabore le calendrier de la 1^{re} phase des rencontres Loisir.

La Commission a pris connaissance des desideratas des clubs. Dans la mesure du possible, la Commission a veillé à respecter les demandes tout en précisant que cela n'est pas toujours réalisable.

Mutés supplémentaires

« Section 2 – Arbitres Supplémentaires

Article 45

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 15 juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District. »

Suite à la publication de la situation finale des clubs au regard de l'article 41 établie lors de la précédente réunion, la Commission du Statut de l'Arbitrage a informé les clubs ci-après éligibles à un ou deux muté(s) supplémentaires pour la saison 2026-2027. Il a été rappelé que lorsqu'un club bénéficie d'un ou de deux joueurs mutés supplémentaires, celui-ci doit faire connaître aux commissions des Centres de Gestion concernés la ou les équipes de son choix qui bénéficiera (bénéficieront) de ce ou ces mutés supplémentaires, avant la reprise des compétitions. Ce choix est définitif pour toute la saison 2026-2027.

La Commission valide les demandes ci-dessous et demande qu'un rappel soit effectué aux clubs qui n'ont pas encore fait part de leur choix.

Tableau C.D.S.A. Nom du club	N° d'affiliation du club	Équipe(s) désigné(e)s pour le nombre de mutés supplémentaires autorisés 2026-2027
FC PIERRE BLEUE	565780	1
AIGREFEUILLE AS MAINE	541370	1
BOUGUENAS FOOTBALL	560160	1 : Seniors Masculins A (D2)
DREFFEAC 3 RIVIERES	550043	1 : Seniors Masculins A (D3)
GENESTON AS SUD LOIRE	581256	2
GRAND AUVERNE US	515584	1
GRANDCHAMP AS	518204	1
GUENROUET US	513303	1
HERIC FC	517367	1 : Seniors Masculins A (D2)
JOUE SUR ERDRE ES	514662	1
LA CHAPELLE HEULIN FCEV	581794	2
LA MONTAGNE FC	548100	1 : Seniors Masculins B (D4)
LE PELLERIN FC BASSE LOIRE	560519	1 : U18 Féminines A (D2)
MACHECOUL ASR	547589	1
MESANGER AS	516995	1 : Seniors Masculins A (R3) => transmis à la Ligue
MONTOIR CS	501946	1
NANTES SJPF	553174	1
NANTES ST PIERRE	502386	2
NANTES ST YVES	518109	1
NANTES TOUTES AIDES	523294	1
NOZAY OS	502505	2
ORVAULT BUGALLIERE	527371	1 : Seniors Masculins A (D3)
ORVAULT RC	547452	1 : U18 Masculins A (D1)
PETIT MARS FC	515463	1 : Seniors Masculins B (D3)

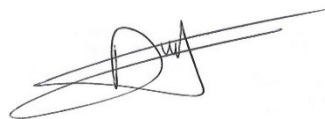
PONTCHATEAU ST GUILL	521036	1
REZE AEPR	512354	1 : Seniors Féminines A (R2F) => transmis à la Ligue
RIAILLE UFCE DONNEAU	547054	1
ROUANS ESM	544107	1
FC ATLANTIQUE MORBIHAN	582725	1 : Seniors Masculins A (D4)
SOUDAN US	519514	1 : Seniors Masculins C (D5)
FC LOIRE ET SILLON	525241	2 : U17 Masculins A (R2)
ST HILAIRE CLISSON FCSSM	581813	2 : Seniors Masculins A (D2)
ST MARS DU DESERT JA	513964	1
ST NAZAIRE UMP	500258	2
STE PAZANNE FC RETZ	547524	2
TREILLIERES SYMPHO	520841	1 : Seniors Masculins A (D1)
VAY MARSAC FC	564495	2
VERTOU FOOT ES	581361	1 : Seniors Masculins A (D1) + 1 : U18 Masc. A (D1)

Tableau C.R.S.A. Nom du club	N° d'affiliation du club	Équipe(s) désigné(e)s pour le nombre de mutés supplémentaires autorisés 2026-2027
LA ST ANDRE	510656	1 : Seniors Masculins B (D2)
S. C. NORD ATLANTIQUE DERVAL	552653	1 : Seniors Féminins A (D1F)

Le Président de la Commission,
Didier Gantier



Le secrétaire de séance,
Sébastien Duret



Type de dossier : Administratif				
Dossier :	24017381			
Date :	01/09/2026			
Personne :	Club : 522724 U. FRATERNELLE ST HERBLAIN			
Motif :	11	Art 8.4- Retard Engagements	Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	11	Art 8.4/5f-Retard engagement/desiderata	01/09/2026	01/09/2026 35,00€
Dossier :	24017383			
Date :	01/09/2026			
Personne :	Club : 502138 U.S. THOUAREENNE			
Motif :	11	Art 8.4- Retard Engagements	Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	11	Art 8.4/5f-Retard engagement/desiderata	01/09/2026	01/09/2026 35,00€
Dossier :	24017384			
Date :	01/09/2026			
Personne :	Club : 547525 NANTES SUD 98			
Motif :	11	Art 8.4- Retard Engagements	Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	11	Art 8.4/5f-Retard engagement/desiderata	01/09/2026	01/09/2026 35,00€
Dossier :	24017387			
Date :	01/09/2026			
Personne :	Club : 517159 ET.S. HAUTE GOULAINE			
Motif :	11	Art 8.4- Retard Engagements	Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	11	Art 8.4/5f-Retard engagement/desiderata	01/09/2026	01/09/2026 35,00€
Dossier :	24017391			
Date :	01/09/2026			
Personne :	Club : 614413 A.S. SIGMA INFORMATIQUE ING.			
Motif :	11	Art 8.4- Retard Engagements	Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	11	Art 8.4/5f-Retard engagement/desiderata	01/09/2026	01/09/2026 35,00€
Dossier :	24017392			
Date :	01/09/2026			
Personne :	Club : 501979 COUERON CHABOSSIÈRE FOOTBALL CLUB			
Motif :	11	Art 8.4- Retard Engagements	Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	11	Art 8.4/5f-Retard engagement/desiderata	01/09/2026	01/09/2026 35,00€
Dossier :	24017393			
Date :	01/09/2026			
Personne :	Club : 581899 F.C. GRAND LIEU			
Motif :	11	Art 8.4- Retard Engagements	Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	11	Art 8.4/5f-Retard engagement/desiderata	01/09/2026	01/09/2026 35,00€
Dossier :	24017394			
Date :	01/09/2026			
Personne :	Club : 850846 JET F.C. NANTES			
Motif :	11	Art 8.4- Retard Engagements	Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	11	Art 8.4/5f-Retard engagement/desiderata	01/09/2026	01/09/2026 35,00€

Dossier :	24017395				
Date :	01/09/2026				
Personne :	Club : 852167 ET. S. DU VIGNOBLE				
Motif :	11	Art 8.4- Retard Engagements	Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	11	Art 8.4/5f-Retard engagement/desiderata	01/09/2026	01/09/2026	35,00€
Dossier :	24017396				
Date :	01/09/2026				
Personne :	Club : 510653 C.C.S. NANTES ST FELIX				
Motif :	11	Art 8.4- Retard Engagements	Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	11	Art 8.4/5f-Retard engagement/desiderata	01/09/2026	01/09/2026	35,00€
Dossier :	24017398				
Date :	01/09/2026				
Personne :	Club : 518479 F.C. BOUAYE				
Motif :	11	Art 8.4- Retard Engagements	Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	11	Art 8.4/5f-Retard engagement/desiderata	01/09/2026	01/09/2026	35,00€
Dossier :	24017400				
Date :	01/09/2026				
Personne :	Club : 511986 U.S. STE LUCE S/LOIRE				
Motif :	11	Art 8.4- Retard Engagements	Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	11	Art 8.4/5f-Retard engagement/desiderata	01/09/2026	01/09/2026	35,00€
Dossier :	24017402				
Date :	01/09/2026				
Personne :	Club : 523626 J.S.C. BELLEVUE NANTES				
Motif :	11	Art 8.4- Retard Engagements	Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	11	Art 8.4/5f-Retard engagement/desiderata	01/09/2026	01/09/2026	35,00€
Dossier :	24017403				
Date :	01/09/2026				
Personne :	Club : 517365 ORVAULT SPORTS FOOTBALL				
Motif :	11	Art 8.4- Retard Engagements	Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	11	Art 8.4/5f-Retard engagement/desiderata	01/09/2026	01/09/2026	35,00€
Dossier :	24017404				
Date :	01/09/2026				
Personne :	Club : 500041 LA MELLINET DE NANTES				
Motif :	11	Art 8.4- Retard Engagements	Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	11	Art 8.4/5f-Retard engagement/desiderata	01/09/2026	01/09/2026	35,00€
Dossier :	24017405				
Date :	01/09/2026				
Personne :	Club : 513858 A.C. CHAPELAIN CHAPELLE S/ERDRE				
Motif :	11	Art 8.4- Retard Engagements	Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	11	Art 8.4/5f-Retard engagement/desiderata	01/09/2026	01/09/2026	35,00€
Dossier :	24017406				
Date :	01/09/2026				
Personne :	Club : 509427 METALLO S. CHANTENAY NANTES				
Motif :	11	Art 8.4- Retard Engagements	Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	11	Art 8.4/5f-Retard engagement/desiderata	01/09/2026	01/09/2026	35,00€

Dossier :	24017407				
Date :	01/09/2026				
Personne :			Club :	520086	ENT.S. VIGNEUX DE BRETAGNE
Motif :	11	Art 8.4- Retard Engagements		Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	11	Art 8.4/5f-Retard engagement/desiderata		01/09/2026	01/09/2026 35,00€
Dossier :	24017408				
Date :	01/09/2026				
Personne :			Club :	582222	SAINT SEBASTIEN F. C.
Motif :	11	Art 8.4- Retard Engagements		Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	11	Art 8.4/5f-Retard engagement/desiderata		01/09/2026	01/09/2026 35,00€
Dossier :	24017409				
Date :	01/09/2026				
Personne :			Club :	849771	A.S. DE REZE
Motif :	11	Art 8.4- Retard Engagements		Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	11	Art 8.4/5f-Retard engagement/desiderata		01/09/2026	01/09/2026 35,00€
Dossier :	24017410				
Date :	01/09/2026				
Personne :			Club :	553174	NANTES SAINT JOSEPH PORTERIE
Motif :	11	Art 8.4- Retard Engagements		Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	11	Art 8.4/5f-Retard engagement/desiderata		01/09/2026	01/09/2026 35,00€
Nombre de dossiers de type : Administratif : 21					